

Don de vêtement et linges pour les frères d'armes de la part de la société populaire de Saint-Cyr, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de vêtement et linges pour les frères d'armes de la part de la société populaire de Saint-Cyr, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 642-643;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29934_t1_0642_0000_27

Fichier pdf généré le 01/02/2023

vous d'asseoir le bonheur public que vous avez eu le courage de fonder sur des bases inébranlables. Oui, restez à votre poste, et l'horizon sera bientôt épuré, et les insectes qui l'obscurcissent tomberont en masse, et les vents qui les agitent seront dissipés, et à des jours orageux succéderont des jours calmes et serains. Tel est le vœu et la confiance de la petite commune, mais montagnarde de Grisolles, district de Castelsarrazin, département de la Haute-Garonne. Elle a déjà fait don pour les défenseurs de la patrie de 200 chemises, 2 sarros, 2 manteaux, 3 gibernes, 1 habit, 2 culottes, 3 vestes, 1 gilet, 14 paires de bas, 3 paires de guêtres, 7 paires de souliers, de 625 liv. destinées à cet objet, d'un casque, de 57 fusils, de 6 sabres avec leurs beaudriers, de 3 épées, de 2 pistolets, et de 880 livres pesant de cloches; elle offre encore, 1,075 livres de fer, 258 livres de cuivre jaune, et 24 marcs 3 onces d'argenterie de culte que recevrez par la voie de son district ou de son département. Législateurs, s'il faut encore d'autres sacrifices vous pouvez disposer de tous ses biens ainsi que de tous ses individus. Salut.»

DELPRAT (*maire*), LAPORTE, EVEDET, CHAMBERT, GALY, POUILLÉ, BOURGUIGNON, CHAMBERT, CHANSON, BOUSQUET, PRÉVOST, GILHOT.

Vu par nous, administrateurs du district de Castelsarrazin, le 21 ventôse :

GERLA, SOLON, HÉBRARD, SUBROLY.

40

Le conseil-général du district de Rouen fait passer l'état des dons civiques en nature faits par ce district; ils consistent en 988 habits, 660 vestes, 567 culottes, 6,743 paires de bas, 225 paires de guêtres, 4,388 paires de souliers, 13,698 chemises, et 7,737 liv. en argent. (1)

41

L'agent national près le district de Gray, département de la Haute-Saône, annonce que le citoyen Dufournel, dont les enfans sont encore trop jeunes pour aller combattre les ennemis de la liberté, fait don à la patrie d'une somme de 11,000 liv., qu'il a fournie à l'emprunt volontaire, et dont il fait passer les titres (2).

42

Le directoire du département du Mont-Blanc fait passer copie de la déclaration d'offrandes patriotiques faites par le citoyen Carelly, député par ce département à la Convention nationale: il en résulte que, sur le montant de sa fortune, qu'il évalue à 260,000 liv., il se

(1) P.V., XXXV, 263. M.U., XXXVIII, 444; J. Sablier, n° 1262.

(2) P.V., XXXV, 263. J. Sablier, n° 1262.

propose de vendre un de ses domaines, estimé 100,000 liv., pour le paiement de ses dettes; une autre, qu'il évalue à la même somme, dont il donne la moitié de la valeur en don patriotique, et se propose d'acheter, du surplus, des biens nationaux. Il n'a que deux enfans; il adopte un orphelin d'un de nos frères d'armes morts pour la défense de la patrie. (1)

43

La société populaire de Bussières-lès-Belmont, district de Langres, dépose, sur l'autel de la patrie, la somme de 500 liv. en assignats, produits d'une collecte pour l'équipement d'un cavalier (2),

44

Le chef des bureaux civils de la marine, chargé de l'administration de l'escadre de Port-Malo, offre un assignat de 50 liv. pour les frais de la guerre; il propose des vues relatives aux détenus (3).

45

Les artistes du théâtre de Saint-Omer font passer la somme de 400 liv., produit d'une représentation destinée aux frais de la guerre (4).

[*Au présid. de la Conv.; s. l. n. d.*] (5).

« Citoyen président,

Les artistes du théâtre de St-Omer te prient de présenter à la Convention le fruit de leurs faibles talents et le produit d'une représentation destinée pour les fraix de la guerre. S. et F. »

PLANTE père, au nom de ses camarades.

46

La société populaire de Saint-Cyr offre des vêtemens et linges pour nos frères d'armes; elle y joint la somme de 21 liv., 5 sols en assignats (6).

[*St-Cyr, 27 germ. Au présid. de la Conv.*] (7).

« Citoyen président,

La Société populaire de St-Cyr a député des membres pris dans son sein pour apporter sur

(1) P.V., XXXV, 263. Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t); Débats, n° 577, p. 486; J. Sablier, n° 1262; M.U., XXXVIII, 444.

(2) P.V., XXXV, 263 et 351.

(3) P.V., XXXV, 263 et 350.

(4) P.V., XXXV, 264 et 350.

(5) C 297, pl. 1028, p. 19.

(6) P.V., XXXV, 264 et 350.

(7) C 297, pl. 1028, p. 21, 22.

l'autel de la patrie des vêtements et linges pour leurs frères d'armes qui combattent aux frontières. Les députés sont en outre chargés d'offrir la somme de 21 liv. 5 s. en assignats. Comme l'heure d'admission des pétitionnaires est passée, les députés te font passer cette somme avec la pétition. Tu est invité d'en faire par à la Convention.»

CHAUTEAU, DELAIRE, CHACON, FRAL.

[St-Cyr, 25 germ. II].

« Citoyens législateurs,

Des hommes pervers ont voulu sous le masque du patriotisme ramener les Français dans l'esclavage; leur tête a tombé sous le glaive de la loi; ainsi puissent périr tous les scélérats qui oseraient tenter de porter atteinte à la République une et indivisible. Législateurs, vous avez encore un fois sauvé la patrie, continuez de surveiller les intrigants, et si quelques-uns osaient gravir sur le sommet de la Montagne, qu'ils en soient à l'instant précipités.

Tels sont les sentiments des sans-culottes de St-Cyr; ils ont juré et jurent en ce moment une guerre éternelle aux intrigants et à tous ceux qui auraient le criminel projet de nous donner un maître, sous quelque forme que ce soit. La commune et la Société populaire de St-Cyr déposent sur l'autel de la patrie 21 liv. 5 s. en numéraire, 65 chemises, 12 paires de bas, 5 paires de guêtres, 5 paires de souliers, 11 paquets de linge et un paquet de charpie destinés à éteindre le sang de nos braves frères d'armes, 2 sabres au-dessous de la réquisition, une bayonnette, 2 mouchoirs, 2 havresacs, 2 pantalons, 2 gilets, 2 cols, une paire de chaussons et une couverture. Nos présents eussent été beaucoup plus considérables si nos moyens avaient égalé notre zèle; nos biens, nos vies, notre sang, tout est à la patrie depuis longtemps, Citoyens législateurs; la commune de St-Cyr s'indigne de porter un nom consacré par le fanatisme et la superstition; elle a déjà plusieurs fois demandé d'obtenir un nom plus conforme à ses sentiments, celui de Val libre. Jusqu'ici ses demandes ont été sans succès; elle sollicite de votre justice et de votre patriotisme le changement d'un nom qui lui offre sans cesse le triste souvenir d'un siècle consacré aux abus et à la superstition.»

DELANON (*présid.*), BLIN, BERMEAU, CLUON, STÉRY, BERNIER, PICHON, JOUVENON, MASSELIN, DURANTIN, COUPRY, BARBE, CHAILLY, AUBRUN, CHEVALIER, FUAL beaufils, SIRGAUT, NERB, FIART, ROGER, MORTIER, CHANTEAU.

47

La société populaire de Doudeville, à la suite d'une adresse de félicitation, envoie une paire de boucles d'argent donnée par le citoyen Godallier, son président, un assignat de 50 liv. offert par son épouse, et un assignat de 5 liv. donné par le citoyen Nicolas Biard. (1)

[Doudeville, 20 germ. II] (1).

« Fermes et courageux Montagnards,

Oui, la justice, la probité et toutes les vertus sont sans cesse mises à l'ordre du jour par les immenses et judicieux travaux qui émanent de votre sein! Les époques mémorables, et frappées au coin de la sagesse des 10 août et 31 mai, 1^{er} et 2 juin, le décret bienfaisant qui rend aux africains le droit de la nature dont ils étaient privés par la soif de l'or des européens, la découverte de la conspiration des infâmes Hébert, Ronsin et autres et celle toute récente de Danton, Fabre, Hérault etc., prouvent la surveillance infatigable des Comités de Salut public et de Sureté générale, qui, par là, nous ont conservé les pères de la patrie! Nous applaudissons à ces mesures en vous invitant à ne quitter le gouvernail du vaisseau républicain, qu'après que votre justice aura frappé le dernier des conspirateurs. Point de paix avec ces monstres. Insensés qu'ils sont! Comment peuvent-ils espérer contre toute espérance, renverser un édifice si majestueux que vous avez élevé et que toute la France admire? Les vertueux parisiens sont là! Et avec eux nous et tous les sans culottes ceignent l'auguste Montagne! Elle leur est inaccessible. Des remparts d'hommes sont inexpugnables parce que la vie est nulle sans la liberté. Oui, que ceux qui conspirent contre elle soient mis à mort par les hommes libres.

Que les reptiles du dedans et les tyrans du dehors tremblent! Votre énergie quintuple nos armées, tant continentales que maritimes. L'Europe, esclave, voit le peuple français tout entier armé de sa terrible massue! S'il frappe, d'un pôle à l'autre ses coups seront entendus!

C'est vous, Législateurs, qui l'avez rendu formidable à ses ennemis corrompus, parce que vous en avez fait un peuple vertueux.

L'opinion publique qui s'est promenée si bénévolement sur le territoire français est un chef d'œuvre émané de vous! Oui, un ruisseau pur sortant de la montagne arrosé toutes les plaines; les hommes ne seront plus frappés de mille stupeurs superstitieuses. La raison triomphe et c'est celui de la République! Pour ce seul bienfait la reconnaissance que vous doit l'humanité est indicible. Il nous semble voir tous les humains prosternés d'admiration, adorer en silence le premier moteur de tout, et s'élever enfin à la dignité de leur être.

Grâces éternelles vous soient rendues, vertueux montagnards, achevez votre sublime ouvrage, restez au poste que vous méritez à tant de titres; la confiance vous en fait un devoir. Soyez notre consolation, notre espoir est en vous. Pauvres sans culottes que nous sommes, nous ne pouvons députer vers vous, nos facultés nous forcent à rester ici.

Recevez avec bonté les efforts du zèle, notre président vous envoie sa paire de boucles en argent pour offrande à la patrie et la compagnie de sa vie, Thérèse Bonne, son épouse, un assignat de 50 livres qu'elle destine pour être au bénéfice du brave militaire qui le premier

(1) P.V., XXXV, 264 et 350.

(1) C 297, pl. 1028, p. 20.